

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-MÉGANTIC

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-21

**RÈGLEMENT N° 2023-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1834 SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 21 novembre 2023, sous la minute 23-XX.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. L'article 36 du Règlement n° 1834 est modifié par l'addition, à la fin, du paragraphe suivant :

« Peut également être attribué de gré à gré, tout contrat pour services professionnels comportant une dépense de moins de 75 000 \$, et ce, sur approbation de la Direction générale. »
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LAC-MÉGANTIC, ce 21^e jour du mois de novembre 2023.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière

M^{me} Julie Morin,
Mairesse